

DEMANDE DE PASSEPROT

(CERFA disponible en mairie ou pré-demande sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-passeport.ants.gouv.fr/>)

Première demande :

- Justificatif de domicile de moins de 1 an (en cas d'hébergement d'une personne majeure, fournir une attestation manuscrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
- Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou acte de naissance de moins de 3 mois.
- Document attestant une situation (divorce, mariage, veuvage).
- Justificatif de nationalité française (si nécessaire).
- Timbre fiscal à 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de 15 à 18 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (achat à la trésorerie, au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- 2 photos d'identité aux normes de moins de 6 mois.

Pour un renouvellement :

- Justificatif de domicile de moins de 1 an (en cas d'hébergement d'une personne majeure, fournir une attestation manuscrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
- Carte d'identité (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans) ou copie de l'acte de naissance.
- Passeport périmé ou déclaration de perte.
- Document attestant un changement de situation (divorce, mariage, veuvage).
- Timbre fiscal à 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de 15 à 18 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (achat à la trésorerie, au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- 2 photos d'identité aux normes de moins de 6 mois.

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte ou de vol.

Supplément pour les mineurs :

- Livret de famille.
- Carte d'identité du représentant légal.
- En cas de parents divorcés ou séparés : jugement de divorce.
- En cas de garde alternée du mineur : justificatifs de domicile et photocopies des cartes d'identités des deux parents.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

Vous devrez prendre un rendez-vous dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture. Les personnes concernées devront être présentes physiquement (y compris les enfants).

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

(CERFA disponible en mairie ou pré-demande sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>)

Première demande :

- Justificatif de domicile de moins de 1 an (en cas d'hébergement d'une personne majeure, fournir une attestation manuscrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
- Acte de naissance de moins de 3 mois ou le passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Document attestant une situation (divorce, mariage, veuvage).
- Justificatif de nationalité française (si nécessaire).
- 2 photos d'identité aux normes de moins de 6 mois.

Pour un renouvellement :

- Justificatif de domicile de moins de 1 an (en cas d'hébergement d'une personne majeure, fournir une attestation manuscrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
- Carte d'identité (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Acte de naissance (si carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans) ou passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Document attestant un changement de situation (divorce, mariage, veuvage).
- 2 photos d'identités aux normes de moins de 6 mois.

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte ou de vol.
- Timbre fiscal à 25 €

Supplément pour les mineurs :

- Livret de famille.
- Carte d'identité du représentant légal.
- En cas de parents divorcés ou séparés : jugement de divorce.
- En cas de garde alternée du mineur : justificatifs de domicile et photocopies des cartes d'identités des deux parents.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

Vous devrez prendre un rendez-vous dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture. Les personnes concernées devront être présentes physiquement (y compris les enfants).